



**HAL**  
open science

## Licence Droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Droit. 2016, Université de la Nouvelle-Calédonie - UNC.  
hceres-02037713

**HAL Id: hceres-02037713**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037713v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

## Rapport d'évaluation

### Licence Droit

- Université de la Nouvelle-Calédonie - UNC

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit, économie, gestion

Établissement déposant : Université de la Nouvelle-Calédonie - UNC

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence mention *Droit* de l'Université de la Nouvelle-Calédonie est une formation généraliste, portant principalement sur les matières fondamentales du droit et, subsidiairement, sur les spécificités juridiques calédoniennes.

Son objectif est de permettre aussi bien la poursuite d'étude en master de droit (en Nouvelle-Calédonie ou en métropole, pour accéder aux carrières judiciaires, notamment), que l'insertion des étudiants sur le marché du travail dès la sortie de la licence (dans les services juridiques et ressources humaines des entreprises, ainsi que des administrations et institutions publiques).

La formation est progressive : générale en première et deuxième année (L1 & L2) ; elle s'ouvre sur deux parcours en troisième année (L3) : un parcours de droit public et un parcours de droit privé.

Le L1 se caractérise également par deux parcours : un parcours « progressif » et un parcours « de référence », mis en place pour aider les étudiants dans le démarrage de leurs études supérieures.

L'enseignement est proposé en formation initiale et repose essentiellement sur l'articulation de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD), donnant lieu à l'évaluation des étudiants à la fois par un contrôle continu et un contrôle terminal.

Les enseignements ne font l'objet d'aucune délocalisation ; ils ont lieu dans leur intégralité à l'Université de la Nouvelle-Calédonie. Une partie des enseignements est assurée par des enseignants-chercheurs en délégation ou en mission.

## Synthèse de l'évaluation

La licence *Droit* s'inscrit parfaitement dans la politique de formation menée par l'établissement au sein du département « Droit, économie, gestion » et répond à un besoin identifié de juristes sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie (UNC).

La description de sa construction, comme des modalités de contrôle des connaissances, est très claire et précise. Son organisation est cohérente ; elle respecte la structure en six semestres, ainsi que les principes de spécialisation progressive d'une licence LMD (licence, master, doctorat). Elle permet d'acquérir les connaissances et compétences attendues à l'issue de la formation, qui sont elles-mêmes détaillées dans la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) et le guide des études.

Les dispositifs d'aide à la réussite continuent de tenir une place centrale dans l'organisation de la formation. Le parcours « progressif » mis en place en L1 permet aux étudiants de suivre des enseignements de mise à niveau en expression écrite et orale, et de bénéficier d'un tutorat. Une réorientation dans les autres licences du département et de l'IUT est prévue. La mobilité des étudiants est également encouragée grâce à la conclusion de partenariats avec des universités étrangères. Enfin, l'accès par les étudiants aux informations intéressant la formation ne soulève pas de difficulté ; elle est notamment assurée par l'intervention de la direction des études et de la vie étudiante (DEVE).

L'organisation de la formation offre une réelle alternative entre la poursuite des études et l'insertion professionnelle. La première orientation a été facilitée par la création d'un master mention *Droit* ouvert en 2015. La seconde est favorisée par les actions du bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP), par la présence active d'intervenants extérieurs professionnels, ainsi que la possibilité offerte aux étudiants de se réorienter vers des licences professionnelles de comptabilité. Par ailleurs, un dispositif d'accompagnement des étudiants sur la détermination de leur parcours est prévu au niveau de la L1, avec la mise en place du projet personnel et professionnel (PPP) ainsi que l'organisation du carrefour des métiers. Néanmoins, le stage n'est pas obligatoire comme dans la licence *Economie et gestion*, et la connaissance du devenir des étudiants à l'issue de la licence reste imprécise.

Le pilotage de la mention est assuré par une équipe dont l'organisation et le fonctionnement sont clairement définis. La composition de l'équipe est diversifiée et équilibrée. Elle comprend des intervenants professionnels extérieurs dans des proportions raisonnables et dont les responsabilités pédagogiques sont adaptées à une formation de licence généraliste. La formation bénéficie de l'investissement soutenu de l'équipe pédagogique. Cet engagement de l'équipe transparaît dans la qualité du dossier d'évaluation communiqué et les efforts permanents d'adaptation et d'amélioration de l'offre de formation. Pour cela, l'équipe de pilotage peut s'appuyer sur différents processus d'évaluation et notamment, l'évaluation des étudiants qui a été récemment structurée. Par contre, la formation ne comprend pas de conseil de perfectionnement.

#### Points forts :

- La formation repose sur une organisation classique, bien structurée et gérée par une équipe pédagogique compétente et bien organisée, dont la composition est équilibrée.
- Elle comporte un dispositif d'aide à la réussite original et adapté au contexte de la formation qui repose, entre autres (mais pas seulement), sur la présence d'un parcours « progressif » en L1.
- Elle présente également la particularité d'initier les étudiants aux spécificités juridiques de la Nouvelle-Calédonie, en cohérence avec le programme du master *Droit* ouvert en 2015.
- Elle conserve une forte sensibilité pour l'international, à travers des enseignements spécifiques, la place importante donnée aux langues, et les partenariats noués avec des universités étrangères.

#### Points faibles :

- La composition de l'équipe pédagogique est très dépendante des accords noués avec les autres universités françaises pour bénéficier d'enseignants-chercheurs en délégation ou en mission.
- La place de la professionnalisation dans l'offre de formation pourrait être plus importante dans un contexte où beaucoup d'étudiants intègrent la vie active à l'issue de la licence.
- La place de la réorientation n'est pas valorisée dans le cadre du dispositif d'aide à la réussite même si la réorientation est rendue possible.
- Il n'existe pas de conseil de perfectionnement.
- La formation ne comprend pas de portefeuille de suivi de compétence.
- Malgré les efforts réalisés, les enquêtes menées sur le devenir des étudiants restent peu exploitables en raison du faible nombre de participants.

#### Recommandations :

- La place de la professionnalisation pourrait être renforcée en rendant le stage obligatoire, comme dans la licence *Economie et gestion*, et en proposant une préparation aux certifications linguistiques.
- La réorientation des étudiants pourrait également être facilitée par l'intégration d'un cours d'Economie-Gestion en L1 (comme il existe un cours de droit en licence *Economie et gestion*). Cette intégration existe dans de nombreuses licences ; elle est légitimée par les liens existants entre les disciplines. Elle ferait, par ailleurs, écho à la mention de master qui est unique au sein du Département « Droit, économie, gestion » et regroupe des parcours de droit et de management. Enfin, une mutualisation ponctuelle des cours entre les deux licences pourrait répondre en partie aux contraintes soulevées par la petite taille de l'équipe pédagogique et le besoin de renfort extérieur.
- La mise en place d'un conseil de perfectionnement est également souhaitable dans le cadre du processus d'autoévaluation de la formation.
- La formation proposée est, au demeurant, de très bonne qualité et son organisation très satisfaisante.

# Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Le cursus proposé est en adéquation avec le double objectif poursuivi par la licence, de permettre aux étudiants de poursuivre leur formation en master (ou en école) ou d’entrer sur le marché du travail.</p> <p>Le cursus est essentiellement généraliste. Construit autour des matières fondamentales du droit (introduction au droit, droit constitutionnel, droit administratif, droit civil, droit pénal, ...), ce cursus est adapté à une poursuite des études dans un master, en Métropole.</p> <p>De plus, par l’initiation qu’il propose aux spécificités juridiques de la Nouvelle-Calédonie, le parcours Licence prépare aussi les étudiants au master <i>Droit</i> ouvert en 2015 au sein du département « Droit, économie, gestion », qui porte plus précisément sur ces particularités.</p> <p>Enfin, le cursus favorise également l’insertion des étudiants dans la vie professionnelle à l’issue de la L3, grâce à la présence importante des professionnels parmi les intervenants et l’adaptation de plusieurs enseignements aux exigences du marché (méthodologie juridique et recherche documentaire, anglais juridique, préparation au certificat informatique et internet (C2i), matières requises pour passer les concours administratifs, etc.).</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>La licence <i>Droit</i> répond au besoin de juristes sur le territoire et en dehors du territoire de la Nouvelle-Calédonie. Il n’existe pas de formation comparable concurrente au sein de l’UNC ou en dehors de l’UNC. Sa place dans l’offre de formation de l’UNC est donc parfaitement légitime.</p> <p>La formation peut s’appuyer sur une collaboration étroite avec les professionnels du secteur (avocats, magistrats, juristes d’entreprise, ...) qui participent aux enseignements, à l’évaluation des étudiants et offrent des stages aux étudiants.</p> <p>Le lien avec les structures de recherche reste diffus mais il existe et peut être considéré comme satisfaisant pour une licence généraliste.</p> <p>En revanche, il semble que la composition de l’équipe pédagogique soit assez dépendante des partenariats noués avec les universités extérieures. Cette dépendance appelle à la vigilance dans la perspective du transfert de compétences à la Nouvelle-Calédonie.</p> <p>Dans l’ensemble, la formation apparaît très bien implantée dans son environnement social et économique.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>La composition de l’équipe pédagogique est très diversifiée. Elle comprend des enseignants-chercheurs en poste à l’UNC (trois professeurs et huit maîtres de conférences (MCF)), des enseignants-chercheurs en poste dans d’autres universités et chargés de mission (trois professeurs, un chercheur, un MCF), ainsi que des intervenants extérieurs vacataires venant d’horizons très variés (professionnels du droit, enseignants du secondaire,...).</p> <p>Cette composition est toutefois équilibrée et cohérente par rapport aux objectifs poursuivis par la licence. Il existe une concordance entre la profession des intervenants extérieurs et les enseignements qu’ils assument. Les professionnels du droit y tiennent une place importante, mais le volume horaire des cours dispensés par les enseignants-chercheurs reste majoritaire et il semble qu’il y ait un universitaire référent pour chaque matière fondamentale du droit. De même, les responsabilités au sein de la formation et la composition des jurys sont essentiellement assurées par des enseignants-chercheurs.</p> <p>Cet équilibre présente néanmoins certaines fragilités du fait qu’il repose en partie sur la participation d’enseignants-chercheurs qui ne sont pas en poste à l’UNC, mais sous contrat ou en mission ; ce qui peut constituer une source d’instabilité dans la composition de l’équipe pédagogique.</p> <p>L’ensemble de l’équipe s’investit dans le pilotage de la formation par la participation régulière à des réunions sur l’organisation et le fonctionnement de la licence. Les intervenants extérieurs sont, par ailleurs, préparés à leur mission grâce à une réunion d’information organisée en début d’année universitaire conjointement avec la licence <i>Economie et gestion</i>.</p> <p>Au regard des objectifs poursuivis par la licence <i>Droit</i>, la composition et l’organisation de l’équipe pédagogique apparaît, aujourd’hui, pleinement satisfaisante.</p>

<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Il ressort des tableaux communiqués que les effectifs comme les résultats sont relativement stables d'une année sur l'autre.</p> <p>Le nombre d'étudiants inscrits baisse de manière très forte entre la L1 et la L2 puis, entre la L2 et la L3. Cette chute des effectifs semblent se justifier par les particularités du calendrier austral et le choix opéré par certains étudiants de poursuivre leurs études en dehors de l'UNC, ainsi que par les mauvais résultats aux examens et l'importance des redoublements.</p> <p>Les mauvais résultats, notamment à la sortie de la L1, semblent, quant à eux, pouvoir se justifier, au moins pour partie, par des facteurs partagés par beaucoup de formations de licence, à savoir l'insuffisance du niveau des étudiants qui s'inscrivent en première année ainsi que des erreurs d'orientation. Il pourrait être utile de réaliser des statistiques sur les résultats en fonction de la série du Bac passée par les étudiants.</p> <p>Pour ce qui est du devenir des étudiants à la sortie de la licence, les données communiquées ne sont pas suffisantes pour en faire une analyse précise. Le nombre de répondants par rapport au nombre de reçus est insuffisant pour donner une image fidèle de la situation.</p> <p>D'après l'enquête qui a été menée, les résultats semblent néanmoins satisfaisants puisque 90 % des reçus qui ont répondu au questionnaire, soit se sont insérés sur le marché du travail, soit ont poursuivi leurs études en s'inscrivant en master.</p>
<p>Place de la recherche</p>	<p>La place directe de la recherche au sein de la formation est faible mais pas inexistante, grâce au module de « Méthodologie juridique et recherche documentaire » (L1, sem. 1) et grâce aux exercices de recherche qui peuvent être demandés en TD dans tous les semestres de la licence (il n'y a pas toutefois d'information précise sur ce point).</p> <p>De plus, la recherche tient une place indirecte dans la licence à travers les conférences et colloques organisés par le Laboratoire de Recherche Juridique et Economique (LARJE) auxquels les étudiants de licence sont conviés, ainsi que les enseignements dans le cadre desquels les universitaires font état de leurs réflexions, notamment sur le particularisme juridique de la Nouvelle-Calédonie.</p> <p>Au regard des objectifs poursuivis par la licence, l'adossement de la formation sur la recherche apparaît donc satisfaisant.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La fiche RNCP expose avec clarté et précision les débouchés professionnels accessibles par la licence <i>Droit</i>, ainsi que les compétences et capacités que la formation doit permettre d'acquérir.</p> <p>Les étudiants entrent en contact avec le milieu socio-économique qu'ils ont vocation à intégrer grâce aux intervenants professionnels qui sont en nombre important au sein de la formation.</p> <p>De plus, un PPP est prévu en unité complémentaire au semestre 2 de la L1, dans le cadre duquel les étudiants sont tenus d'assister au carrefour des métiers, évènement organisé par le BAIP.</p> <p>La place de la professionnalisation au sein de la licence est donc correcte. Néanmoins, dans un contexte territorial où beaucoup d'étudiants sont appelés à intégrer le monde du travail à la sortie de la formation, cette place n'apparaît pas suffisante et mériterait d'être renforcée.</p> <p>L'intervention des professionnels prend essentiellement la forme d'enseignement et non d'actions de professionnalisation. Les informations communiquées ne permettent pas de savoir dans quelle mesure les métiers du droit sont représentés au carrefour des métiers, ni si le PPP permet automatiquement de mettre en place un échange concret entre chaque étudiant et un professionnel du droit.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Un projet personnel et professionnel est prévu en L1, qui donne lieu à 10 heures de TD et une note coefficient 1.</p> <p>Le stage est également encouragé par diverses mesures qui montrent l'importance que l'université lui attache : convention de stage, aide à la recherche de stage par le BAIP, partenariats noués avec des professionnels pour faciliter ces stages (Cour d'appel de Nouméa en particulier), réalisation pouvant donner lieu à une bonification de points, etc.</p> <p>Néanmoins, le stage n'a pas été intégré dans la maquette. Ce choix est justifiable dans le cadre d'une formation généraliste (qui peut être suivie d'un master ou de concours administratifs ne nécessitant pas d'expérience professionnelle). Cependant, dans le contexte de la Nouvelle-Calédonie où l'insertion professionnelle est importante à l'issue de la licence, le stage mériterait d'être rendu obligatoire, d'autant plus que l'environnement de la Nouvelle-Calédonie semble en mesure d'absorber les effectifs d'étudiants. Il faut signaler, également, que ce stage obligatoire existe dans la maquette de la licence <i>Economie et gestion</i>.</p>

<p>Place de l'international</p>	<p>La sensibilité à l'international continue d'être forte au niveau de la formation : une initiation à l'anglais juridique obligatoire est prévue en L1 (mais les cours deviennent facultatifs en L2 et L3) ; la maquette comprend des cours sur les relations internationales, les régimes politiques étrangers, ainsi qu'une option « common law » en anglais. L'enseignement du chinois et du japonais est possible en option.</p> <p>Pareillement, la mobilité des étudiants (vers l'étranger ou des étrangers vers l'UNC) est au cœur des préoccupations de la formation, même si l'effectivité de cette mobilité reste modérée : ont été comptabilisés 19 étudiants étrangers entrants à l'UNC et 13 étudiants sortants vers l'étranger sur une période de cinq ans ; 21 universités partenaires avec des échanges effectifs auprès de trois d'entre elles (Luxembourg, Prague, Laval).</p> <p>En revanche, il ne semble pas y avoir de mobilité au niveau des enseignants, autre qu'avec les enseignants venant de Métropole.</p> <p>Ce dispositif est satisfaisant et témoigne d'une bonne ouverture à l'international. Néanmoins, on peut regretter qu'il ne soit pas complété par la possibilité de préparer une certification linguistique, qui est très utile tant dans le cadre d'une poursuite d'études que dans le cadre d'une insertion professionnelle.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Aucune sélection n'est opérée à l'entrée de la formation, qui est accessible à tous les titulaires d'un baccalauréat.</p> <p>Les dispositifs d'aide à la réussite sont nombreux et concrets : le parcours « progressif » mis en place en L1 permet de répondre aux difficultés de certains étudiants dont le baccalauréat n'est pas adapté aux études supérieures ; pour tous les étudiants, des séances d'aide à la réussite sont intégrées aux cours fondamentaux, le BAIP contribue au dispositif par l'information des étudiants, l'aide à l'orientation et à la recherche de stage.</p> <p>L'ensemble de ces mesures est utile et pertinent.</p> <p>Néanmoins, l'efficacité du parcours « progressif » reste incertaine. En effet, les effectifs dans ce parcours restent faibles. De plus, les résultats entre 2012 et 2014 repris dans les tableaux sont difficiles à interpréter. Il faudrait pouvoir comparer les résultats des étudiants ayant le même Bac ou le même niveau en entrée en L1, selon qu'ils suivent ensuite le parcours « progressif » ou non. Le dispositif reposant sur le volontariat, les données sont faussées par le fait que certains étudiants qui ont le profil pour suivre le parcours progressif restent dans le parcours normal.</p> <p>Par ailleurs, le dispositif de réorientation, bien qu'il soit déjà important, pourrait être renforcé. En effet, une réorientation est possible en L1 semestre 1 dans les autres licences du champ de formation. Cependant, cette réorientation n'est pas favorisée (il n'existe pas de cours en économie ou gestion au premier semestre de L1 notamment) et il ne semble pas y avoir non plus de passerelle prévue en L2 ou L3 (par exemple, avec l'école de commerce EGC - école de commerce et de gestion).</p> <p>Dans l'ensemble, le dispositif d'accompagnement des étudiants reste malgré tout très satisfaisant.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Les modalités d'apprentissage sont très diversifiées et adaptées aux objectifs poursuivis par la formation (CM, TD, TP).</p> <p>La formation n'est pas accessible en contrat d'apprentissage et en contrat de professionnalisation ; en revanche, la procédure de validation des acquis de l'expérience existe et a déjà été mise en œuvre.</p> <p>Des modalités d'apprentissage adaptées sont mises en place pour les étudiants salariés, en situation de handicap ou sportifs de haut niveau.</p> <p>Les modalités d'enseignement retenues sont donc satisfaisantes et conformes aux exigences de la formation.</p> <p>Les dispositifs liés à l'utilisation du numérique sont classiques : préparation facultative au C2i en L2, Wifi accessible, plateforme pour la mise de cours en ligne.</p> <p>Mais il n'est pas précisé le pourcentage d'étudiants qui passent et obtiennent le C2i. De même, il serait utile d'avoir l'appréciation des étudiants sur la suffisance des moyens mis en place pour leur permettre d'utiliser les outils numériques. Par ailleurs, aucune innovation majeure n'est relevée ici. Le numérique ne semble, en particulier, intégré dans aucun enseignement.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Les modalités d'évaluation des étudiants sont satisfaisantes.</p> <p>Elles sont fixées, comme la composition des jurys, avec clarté et conformément aux exigences de la réglementation.</p> <p>Le ratio du contrôle continu et du contrôle terminal est approprié à une licence généraliste.</p> <p>Les jurys sont composés d'enseignants-chercheurs, mais les professionnels participent aussi à l'évaluation dans le cadre du contrôle continu lorsqu'ils ont la charge de TD.</p>



Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Les compétences transversales acquises dans la formation sont clairement définies dans le guide des études. Au moment de la délivrance du diplôme, elles sont reprises dans un supplément qui est joint au diplôme et permet à l'étudiant d'en avoir une connaissance précise. Ce dispositif est très intéressant.</p> <p>Le suivi dans l'acquisition de ces compétences est assuré par l'évaluation continue de l'étudiant (sous forme de contrôles continus et de contrôles terminaux). En revanche, le portefeuille de compétence n'a pas été mis en place.</p>
Suivi des diplômés	<p>Le suivi des diplômés fait partie des préoccupations de l'UNC.</p> <p>Il est assuré par le BAIP et la DEVE, et il est facilité par la taille de l'université.</p> <p>Néanmoins, le tableau récapitulatif de l'insertion qui a été transmis montre que le ratio des participants aux enquêtes par rapport au nombre d'étudiants reste faible. Le tableau ne permet donc pas d'avoir une connaissance précise du devenir des diplômés.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>La procédure d'autoévaluation a été améliorée : une évaluation par les étudiants du contenu et de l'organisation des enseignements a été mise en place - même si aucun exemplaire du questionnaire adressé aux étudiants n'a été communiqué. Ce mode d'autoévaluation est important et favorise l'amélioration de la formation.</p> <p>En revanche, il n'existe pas de conseil de perfectionnement au niveau de la licence <i>Droit</i>, alors que son officialisation semble réalisable dès lors que des réunions informelles sont régulièrement organisées entre les participants à la formation. Sa mise en place pourrait s'avérer utile, par exemple pour mieux comprendre le fort taux d'échec en L1 ou le faible effectif de certains parcours, comme celui de la L3, en droit public.</p>

# Observations de l'établissement

Nouméa, le 27 mai 2016



Le Président de l'Université  
de la Nouvelle-Calédonie

145, avenue James Cook  
BP R4 – 98851 Nouméa cedex  
Tel : (687) 29.02.90  
Fax : (687) 25.48.29

Au Président de l'HCERES

2 rue Albert Einstein

75013 Paris

**Objet : notification des observations de portée générale sur le rapport d'évaluation de la licence mention DROIT B2017-EV-9830445S-S3LI170011604-015630-RT**

Veillez trouver ci-joint les réponses aux observations formulées pour la licence mention « Droit »

Le Président  
  
Gaël LAGADEC

Gaël LAGADEC



## Observations sur le rapport d'évaluation

Licence mention Droit

Vague B : campagne d'évaluation 2015-2016

Nom/prénom/qualité et coordonnées du porteur :

M. BÉNÉTEAU Jocelyn

Maître de conférences en droit public

jocelyn.beneteau@univ-nc.nc

### **Equipe pédagogique :**

Le rapport indique que la composition de l'équipe pédagogique est très dépendante des accords noués avec les autres universités françaises pour bénéficier d'enseignants-chercheurs en délégation. C'est en réalité différemment que ce partenariat se tisse. Le recrutement des enseignants-chercheurs en délégation se fait suite à une publication du poste sur Galaxie, et une audition par une commission *ad hoc*. Ce recrutement permet alors de développer un partenariat avec l'Université de provenance de l'enseignant-chercheur.

### **Place de la recherche :**

L'équipe pédagogique de la Licence Droit partage le sentiment de l'HCERES selon lequel « la place directe de la recherche au sein de la formation est faible mais pas inexistante ». Une réflexion a d'ailleurs été menée pour renforcer cette place de la recherche au sein de la formation lors des discussions sur l'évolution de la maquette de la Licence Droit. Il est notamment envisagé de modifier les modalités de contrôle des connaissances afin d'y intégrer l'obligation pour tous les étudiants d'effectuer un rapport de recherche bibliographique au semestre 3 de la L2, dans le cadre des matières de l'unité optionnelle. Il sera également rappelé que plusieurs enseignements de la licence de droit sont contextualisés et visent à présenter le système juridique calédonien, qui est très différent du système métropolitain. Ces enseignements sont directement inspirés et nourris par les recherches des enseignants-chercheurs du LARJE.

### **Place des projets et stages :**

A la lecture des observations de l'HCERES relatives à la place des projets et stages, l'équipe pédagogique a pris conscience d'un défaut de visibilité des possibilités offertes aux étudiants d'effectuer des stages dans le cadre de la formation. Les étudiants de la Licence Droit ont déjà la possibilité d'effectuer un stage « découverte » durant leurs trois années d'études, qui donne lieu à une bonification de points, mais ce dispositif n'apparaît pas dans la maquette. Il sera remédié à ce défaut de visibilité par l'introduction de cette option dans la prochaine maquette. En outre, pour permettre aux étudiants ne pouvant, à l'issue de leur licence, intégrer une université métropolitaine dès le mois de septembre, parce que les calendriers universitaires métropolitains et calédoniens ne sont pas toujours compatibles, l'UNC propose le Certificat d'Université « Initiation à la recherche » (CUIR) qui leur permet de valoriser cette attente en préparant activement la suite de leur cursus. Il permet ainsi à ces étudiants en transit de bénéficier d'un encadrement universitaire par des dispositions réglementaires relatives aux stages, dispositions leur ouvrant les portes des différents laboratoires de recherche, entreprises et administrations. (convention de stage, rapport, soutenance, etc)

La préconisation de rendre obligatoire le stage en Licence Droit soulève en revanche certaines difficultés qui semblent difficilement surmontables. Notamment, les professions juridiques présentes en Nouvelle-Calédonie n'ont pas la capacité d'accueil suffisante au regard des effectifs de la licence et ne manifestent pas souvent leur enthousiasme à encadrer des étudiants de niveau licence. Le choix effectué de permettre la mobilité des étudiants à l'issue de la licence (poursuite immédiate d'études en master en métropole) semble par ailleurs incompatible avec un allongement du semestre 6 et l'insertion dans la maquette d'un stage obligatoire en fin de L3.

### **Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite :**

Le dispositif d'aide à la réussite, qui a prouvé son utilité et qui s'adresse à l'ensemble des étudiants et non à un groupe restreint d'étudiants sélectionnés, devrait être repensé et renforcé dès 2017.

L'équipe pédagogique souscrit aux observations de l'HCERES relatives à l'absence de cours d'Economie-Gestion dans la maquette de la Licence Droit. La création d'un cours d'Economie-Gestion en L1 Droit se heurte cependant à des contraintes budgétaires et la capacité d'accueil des amphithéâtres au regard des effectifs en L1 Droit et L1 Economie-Gestion (amphithéâtre de 400 places pour, potentiellement, 450 à 500 étudiants inscrits) ne permet pas la mutualisation d'un tel cours. La filière Droit envisage cependant de proposer un cours d'Economie-Gestion mutualisé en L2 ou L3. Par exemple, un module facultatif d'entrepreneuriat pourrait être introduit en L3 Droit, mutualisé avec l'EC correspondant en L3 Economie-Gestion.

### **Place de l'international :**

Comme le souligne le rapport de l'HCERES, les cours d'anglais juridique sont facultatifs à partir de la L2. Dès 2017, ces cours devraient être rendus obligatoires durant chaque semestre pour renforcer le niveau d'anglais juridique des étudiants de la Licence Droit. Cela s'avère nécessaire au vu de la situation géographique de la Nouvelle-Calédonie. La formation peut par ailleurs compter sur l'appui d'un enseignant contractuel dédié à la coordination des enseignements d'anglais au sein du département Droit-Economie-Gestion. Enfin, le centre de ressources en langues de l'université organise la préparation

aux certifications linguistiques et permet aux étudiants de passer les tests correspondants.

**Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation :**

L'utilité avérée du conseil de perfectionnement mis en place dans le cadre du Master Droit nous a conduits à décider de la création d'une instance similaire au niveau de la Licence Droit dès 2016.

---